



Feuille officielle d'avis du district de Moutier

La Semaine édite et publie en exclusivité les avis officiels des communes municipales et mixtes du district de Moutier. Cette feuille officielle d'avis du district de Moutier (FOADM) fait partie intégrante de l'hebdomadaire et paraît une fois par semaine, le mercredi, 47 fois dans l'année.

Toute transmission d'avis officiel à paraître dans la FOADM doit se faire exclusivement par la plateforme en ligne disponible sur le site internet www.lasemaine.ch.

Terme pour la validation des publications et avis: au plus tard le lundi à 14h pour publication le mercredi de la même semaine. Lorsqu'un avis est validé en ligne sur la plateforme, suite à réception du BAT (bon à tirer), il n'est plus possible de le retirer et sera facturé.

Editeur: Association des Maires et Présidents de bourgeoisie du district de Moutier

Imprimeur: Juillerat Chervet SA, 2610 Saint-Imier.

Tarif des insertions: partie officielle, sur 3 col. à la page: Fr. -80 le mm + TVA (63 mm de large).



Berne

III^e arrondissement d'ingénieur en chef Service pour le Jura bernois Office des ponts et chaussées du canton de Berne

Mise à l'enquête publique des plans de routes cantonales

La Direction des travaux publics et des transports du canton de Berne, représentée par l'arrondissement d'ingénieur en chef compétent, met le plan de route du projet suivant à l'enquête publique en vertu de l'article 29 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes (LR). Les oppositions et les réserves de droit doivent être justifiées et adressées par écrit à l'organe compétent sur le lieu de mise à l'enquête d'ici à la fin du dépôt public.

Route cantonale N°: 6, Front. JU/BE – Roches – Moutier – Sonceboz – Péry / Bienne

Commune: Moutier

Projet: 230.10408 / Moutier, Ponts des mineurs

Dérogations:

- Défrichement et reboisement de compensation (art. 5 à 7 LFo du 4 octobre 1991, art. 5ss OFo du 30 novembre 1992 et art. 19 LCFo du 5 mai 1997)
- Non-respect de la distance minimale légale par rapport à la forêt (art. 17 LFo du 4 octobre 1991 et art. 25-27 LCFo du 5 mai 1997)
- Couverture ou mise sous terre des cours d'eau (art. 38 LEaux)
- Dérogation pour les bâtiments et installations dans l'espace réservé aux eaux (art. 48 de la loi du 14 février 1989 sur l'entretien et l'aménagement des eaux [LAE])
- Autorisation relevant du droit de la pêche (art. 8 à 10 LFSP)
- Interventions sur la végétation des rives (art. 22, al. 2 LPN)
- Autorisation relevant du droit sur les chemins de fer (art. 18m LCdF)

Objets/zones protégés:

- Zone de protection des eaux souterraines S3 pour les sources du Tunnel de l'alimentation en eau de la Commune de Moutier (ACE N° 1554 du 7 juin 1995)

- Zone de protection des eaux souterraines S3 de la source et du puits profond (La Foule) de l'alimentation en eau de la Commune de Moutier (ACE N° 4318 du 5 décembre 1973)
- Géotope suisse N° 162 Cluses de la Birse
- Protection du paysage communal / Zone protégée 1 «Gorges de Court»
- Inventaire fédéral des voies de communications historiques de la Suisse (IVS). BE 61.3, importance nationale, tracé historique avec substance.

Défrichement:

Moutier (Gorges de Court), 422 m² de forêt (temporaire 422 m², définitif 0 m²) compensation sur place 422 m² de forêt.

Mesure de protection des eaux souterraines prévue:

Aucune, l'eau souterraine n'est pas affectée par le projet de construction.

A partir de la mise à l'enquête du projet, plus rien ne peut être entrepris (en droit et en fait) qui puisse gêner la réalisation du plan ni sur le terrain prévu pour la route, ni sur la bande de terrain interdite à la construction (art. 37 de la loi du 4 juin 2008 sur les routes [LR], interdiction de modification) sans le consentement de l'Office des ponts et chaussées.

Ont qualité pour former opposition les propriétaires des immeubles ou d'autres personnes qui sont particulièrement atteints par le projet et peuvent faire valoir un intérêt digne de protection. Le même droit revient aux organisations et autorités dont la qualité est définie par le droit fédéral ou par la législation sur les constructions.

Dans une opposition collective, des oppositions individuelles multicopiées ou en grande partie identiques, il faut indiquer le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants (art. 35b de la loi du 9 juin 1985 sur les constructions [LC]).

Lieu de mise à l'enquête: Administration de la commune municipale de Moutier, Rue de l'Hôtel-de-Ville 1, 2740 Moutier.

Durée de mise à l'enquête: 24 février au 26 mars 2021

Piquetage:

Le projet fait comme suit l'objet d'un piquetage sur le terrain:

Implantation de l'axe et des extrémités des bordures du pont. Au besoin, le bureau d'ingénieurs ATB SA (Tél. 032 487 59 77) se tient à disposition des personnes qui souhaiteraient de plus amples informations.

Loveresse, le 19 février 2021

Office des ponts et chaussées, Arrondissement d'ingénieur en chef III, Service pour le Jura bernois



Belprahon

Grand ramassage du 11 mars 2021

Pour le grand ramassage, une benne pour la ferraille et une autre pour tous les autres objets encombrants, seront mises à disposition dès 13h30 le jeudi 11 mars 2021, sur la place du village.

Numéro 8
Mercredi 3 mars 2021

Nous vous prions de bien vouloir déposer vos objets directement dans les bennes respectives. Prière également de laisser la place libre dès le jeudi matin afin que l'entreprise Moeschler puisse déposer les bennes.

Belprahon, le 3 mars 2021

Le Conseil communal



Corcelles

Procès-verbal de l'Assemblée communale du 16 décembre 2020

Conformément à l'article 71 alinéa 1 du règlement d'organisation, le procès-verbal de la dernière Assemblée communale a été déposé publiquement durant 30 jours.

Aucune opposition n'ayant été formée durant le délai légal, le Conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 25 février 2021.

Corcelles, le 3 mars 2021

Conseil communal



Court

Mise au concours

En vue d'un départ en retraite, la Municipalité de Court met au concours le poste d'

Administratrice-Administrateur des finances
(70 - 100%)

avec entrée en fonction au 1^{er} septembre 2021 ou date à convenir.

Vos tâches

- Gestion des finances municipales (impôts, taxes, débiteurs, créanciers, investissements, caisse, salaires, assurances, etc.)
- Etablissement du budget et de la planification financière
- Clôture des comptes
- Rédaction de décisions, rapports, préavis et correspondances
- Soutien du Conseil municipal pour toute décision d'ordre financier
- Suppléance du Secrétaire municipal
- Administration de l'agence AVS de Court et de Sorvilier
- Participation à des projets transversaux

Le cahier des charges complet peut être consulté sur internet à l'adresse www.court.ch.

Votre profil

- Diplôme ou expérience professionnelle confirmée dans un des domaines suivants: comptabilité, finances ou économie
- Sens aigu des responsabilités, professionnalisme, rigueur, confidentialité
- Leadership, capacité à communiquer et à persuader, autonomie
- Intérêt marqué pour les aspects relevant de la stratégie financière

- Esprit client, entregent, empathie, souplesse
- Volonté constante d'amélioration des compétences, disposition à suivre des formations continues
- Goût pour l'innovation, ouverture au changement

Nous vous offrons

- La possibilité de donner sens à votre parcours professionnel en servant l'intérêt général
- De réelles opportunités de formation continue et un tremplin vers une potentielle carrière dans le monde de l'administration publique
- Un poste de cadre très varié dans une commune à taille humaine tournée vers l'avenir, avec plusieurs projets de développement
- Un environnement de travail moderne dans une équipe dynamique et ouverte

Pour tout complément d'information, veuillez vous adresser à Monsieur Bastien Eschmann, Secrétaire municipal, au 032 497 71 12, ou à Monsieur Jean-Luc Niederhauser, Député-Maire, au 079 362 73 11.

Les dossiers de candidature comportant les documents usuels (dont une photo-portrait) sont à adresser par courrier postal (Municipalité de Court, rue de la Vallée 19, 2738 Court) ou par voie électronique (contact@court.ch).

Délai de postulation : vendredi 26 mars 2021

Court, le 3 mars 2021

Municipalité de Court, Conseil municipal

Grandval

Masques de protection

Nous rappelons à nos citoyens que la Municipalité de Grandval offre 10 masques de protection à chaque habitant.

Si vous désirez des masques supplémentaires ou que vous n'êtes pas encore venu en chercher, vous pouvez venir durant les heures d'ouverture.

Grandval, le 3 mars 2020

Le Conseil municipal

Loveresse

Informations communales

Conseil communal – Démission

Le conseil communal fait part de la démission au 28 février 2021 de M. Sébastien Schaer suite à son départ de la localité. Le conseil communal tient à le remercier vivement pour les années passées au sein de l'Exécutif communal et lui souhaite d'ores et déjà tout le meilleur pour la suite.

La date pour l'élection complémentaire n'a pas encore été fixée.

Passeport-vacances

Comme les années précédentes, la commune subventionnera le passeport-vacances à raison de CHF 10.-/enfant de la commune qui participera aux activités du pasvac 2021.

Assemblée communale du 7 décembre 2020

Conformément à l'art. 107 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 7 décembre 2020 a été déposé publiquement. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a approuvé lors de sa séance du 23 février 2021.

Loveresse, le 24 février 2021

Conseil communal

Avis de construction

Requérant : ABS Immobilier Sàrl, Grand-Rue 4, 2606 Corgémont

Auteur du projet : ABS Immobilier Sàrl, M. Sébastien Bichsel, La Fenatte 8, 2732 Loveresse

Emplacement : parcelle N° 664 au lieudit La Fenatte 8

Projet : Modification du permis de construire N° 674 : Construction d'un jardin d'hiver en lieu et place d'une terrasse-balcon au niveau du 1^{er} étage. Nouveaux aménagements extérieurs.

Dimensions : selon plans déposés

Construction : selon plans déposés

Zone : zone Mixte M2

Dépôt public de la demande, avec plans, au secrétariat communal, jusqu'au 5 avril 2021. Les oppositions et réserves de droit faites par écrit seront reçues dans le même délai au conseil communal.

Loveresse, le 23 février 2021

Conseil communal

Moutier

Avis de construction

Requérant : Wüthrich David et Pheulpin Michèle, Chantemerle 10, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 3284, Chantemerle 10

Projet : Construction d'une pergola non chauffée à l'Ouest du bâtiment avec l'installation d'un four à pizza et d'un grill

Zone : H3

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Omizzolo Stefano et Chantal, rue Neusté 12, 2740 Moutier

Auteur du projet : Paerlitec SA, 2720 Tramelan

Emplacement : Parcelle N° 2065, rue Neusté 12

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Nord ; pose d'un poêle à bois avec nouveau canal en toiture

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Avis de construction

Requérant : Cavallin Fabian et Brait Anaïs, rue de Vigneule 28, 2740 Moutier

Auteur du projet : Faivre Energie SA, 2800 Delémont

Emplacement : Parcelle N° 2460, rue de Vigneule 28

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur en façade Est

Zone : H2

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 24 février 2021

Services Techniques-Urbanisme

Taille des haies le long des routes

Les riverains des routes communales sont priés de procéder à la taille des arbres ou autre végétation, plusieurs fois par année si nécessaire, de manière à respecter les profils d'espace libre réglementaires.

Les haies, buissons, cultures agricoles et arbres doivent respecter une zone libre de toute végétation sur une distance d'au moins 50 cm par rapport au bord de la chaussée et du trottoir.

Les branches qui surplombent la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4,50 m (soit au-dessus des routes). Cette hauteur est réduite à 2,50 m au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

La végétation ne doit pas diminuer l'efficacité de l'éclairage public ni cacher la signalisation et la visibilité ne doit en aucun cas être réduite.

Si les présentes directives ne sont pas respectées, une procédure de rétablissement à l'état conforme à la loi pourrait être lancée.

Moutier, mars 2021

Services techniques - Travaux publics

Avis de construction

Requérant : Moser Thomas et Arnoux Marie, Chemin des Sources 7, 2740 Moutier

Emplacement : Parcelle N° 1202, rue Beausite 22

Projet : Remplacement du chauffage à mazout par une pompe à chaleur au Sud, pose d'un poêle à bois avec canal de fumée en toiture, transformations intérieures avec remplacement des fenêtres, construction d'un couvert à voitures au Nord-Est

Zone : H2

Dérogation : Art. 80 LR

Dimensions et genre : selon plans déposés

Dépôt public de la demande avec plans, jusqu'au 6 avril 2021 inclusivement auprès des Services Techniques-Urbanisme (Rue de l'Hôtel-de-Ville 1), selon les horaires en vigueur. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les articles 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Moutier, le 3 mars 2021

Services Techniques-Urbanisme

Administration communale

Fermeture des guichets

Nous vous informons que les guichets de l'administration communale resteront fermés tous les matins du lundi 1^{er} mars 2021 au jeudi 1^{er} avril 2021.

Ouverture les après-midis uniquement selon l'horaire suivant :

Lundi à mercredi : 14 h à 17 h

Jeudi : 14 h à 18 h

Vendredi : 14 h à 16 h

EXCEPTION POUR LE DÉPÔT EN MATINÉE DE L'ENVELOPPE DE VOTE POUR LA VOTATION COMMUNALE DU 28 MARS 2021

Durant la période du 8 au 26 mars 2021, les citoyennes et citoyens ont la possibilité de déposer leur enveloppe-réponse dans le conteneur prévu à cet effet dans le hall de l'Hôtel de Ville, qui est accessible aux horaires suivants:

Lundi au mercredi de 8 h à 11 h et de 14 h à 17 h
Jeudi de 8 h à 11 h et de 14 h à 18 h
Vendredi de 8 h à 11 h et de 14 h à 16 h

Le Conseil municipal a décidé de condamner la boîte aux lettres extérieure durant la période du 6 mars 2021 (19 h) au 28 mars 2021. Ainsi, aucun courrier, ni enveloppe de vote ne pourront y être déposés.

Moutier, le 26 février 2021
Conseil municipal



Reconvilier

RU-Calor SA

Extension du système de chauffage à distance - CAD

Nous vous informons que les travaux d'extension du système de chauffage à distance, coté Ouest de la Route de Tavannes, direction Les Condémines - Rue du 16 Mars et ZPO Les Grands-Champs débuteront début mars, lors des travaux de réfection de la rue Les Condémines.

Certaines perturbations du trafic sont attendues, le Conseil d'administration de RU-Calor SA vous remercie pour votre compréhension.

Reconvilier, le 24 février 2021
Municipalité de Reconvilier

Avis de construction

Requérante: Amstutz Elisabeth, Rosenweg 7, 2552 Orpond

Propriétaire: Amstutz Elisabeth, Rosenweg 7, 2552 Orpond

Auteur du projet: M. Bürgi GmbH - Enertur, Biels-trasse 21, 3250 Lyss

Emplacement: Parcelle N° 1148, Jolimont 5

Projet: Rénovation thermique des façades et des fenêtres, pose d'une pompe à chaleur extérieure avec conservation du chauffage à mazout comme chauffage d'appoint, création d'un balcon et d'un escalier et transformation de la fenêtre en porte-fenêtre en façade Sud, agrandissement et fermeture du porche en façade Nord

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 25 mars 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 24 février 2021

Le secrétariat municipal

Le printemps arrive!

Tournée spéciale branches

A l'instar des années précédentes, la traditionnelle tournée de ramassage spéciale branches aura lieu lors de la semaine du 15 mars 2021 pour la Commune de Reconvilier.

Nous rappelons à toutes les personnes intéressées par cette prestation qu'elles doivent s'inscrire au moyen du coupon d'inscription reçu, dans le tout-ménage distribué par Celtor SA, ou sur le site internet www.celtor.ch jusqu'au 11 mars 2021.

Reconvilier, le 3 mars 2021

Police administrative

Avis de construction

Requérants: Flamand Lacoureur Gabrielle et Ranalli Giuliano, Rue du Pommé au Loup 3, 2732 Reconvilier

Propriétaires: Flamand Lacoureur Gabrielle et Ranalli Giuliano, Rue du Pommé au Loup 3, 2732 Reconvilier

Auteur du projet: Anotta SA, Bellevue 21, 2732 Reconvilier

Emplacement: Parcelle N° 1377, Rue du Pommé au Loup 3

Projet: Remplacement du chauffage électrique par une pompe à chaleur extérieure

Dimensions: Selon plans déposés

Zone: H2

Dépôt public de la demande, selon plans, au secrétariat municipal jusqu'au 1^{er} avril 2021 inclusivement.

Les oppositions et les éventuelles réserves de droit, dûment motivées et formulées par écrit, seront reçues au secrétariat municipal jusqu'au terme du dépôt public.

Reconvilier, le 3 mars 2021

Le secrétariat municipal

Perturbation du trafic

Les Condémines

Nous vous rappelons que dans le cadre des travaux de réfection de la rue Les Condémines. La route sera partiellement ou totalement fermée à la circulation. La Commission technique vous remercie d'avance, de prêter attention aux mesures de circulation mises en place et pour votre compréhension.

Reconvilier, le 3 mars 2021

Commission technique



Roches

Procès-verbal assemblée communale

Selon l'article 67 du règlement d'organisation, le procès-verbal de l'assemblée communale du 10 décembre 2020 a été déposé publiquement durant 30 jours au secrétariat. Aucune opposition n'ayant été formulée durant le délai, le conseil communal l'a ratifié lors de sa séance du 22 février 2021.

Roches, le 24 février 2021

Conseil communal

Passeport-vacances

Comme les années précédentes, la commune subventionnera le passeport-vacances à raison de CHF 10.- par enfant de la commune participant aux activités du pasvac 2021.

Roches, le 25 février 2021

Conseil communal

Statistique des déchets 2020

153,65 tonnes de déchets ont été éliminés durant l'année 2020 dans notre commune:

- 93.66 t ordures ménagères (Moyenne habitant/168.53kg)
- 22.38 t encombrants (Moyenne habitant/51.09kg)
- 0.32 t comp. commune
- 26.37 t déchets verts (Moyenne habitant/150.29kg)
- 6.84 t papier (Moyenne habitant/33.55kg)
- 4.08 t carton (Moyenne habitant/18.40kg)

Roches, le 25 février 2021

Conseil communal



Saules

Statistique des déchets 2020

55,98 tonnes de déchets ont été éliminées durant l'année écoulée, à savoir:

- 15,50 t d'ordures ménagères
- 2,68 t d'encombrants
- 1,33 t de comp. commune
- 30,09 t de déchets verts
- 0,06 t de bois classe 4
- 0,6 t de carton
- 5,48 t de papier
- 0,24 t d'incinérables

Par rapport à l'année 2019, le volume de déchets collectés a augmenté de 5,33 t dont 2,64 t uniquement pour le papier.

Saules, le 3 mars 2021

Conseil communal



Seehof

Avis de construction

Requérant: M. René Hurni, Stegberg 17, 2747 Seehof.

Emplacement: parcelle N° 49, au lieudit: «Stäge 17», commune de Seehof.

Projet: amélioration de la route d'accès + extension de la place pour le stationnement avec réalisation d'un mur de soutènement et d'un couvert + création d'une place pour la pose d'un silo à fourrage.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zone: agricole.

Dérogations: art. 25 LCFo et 24 LAT (conformité à la zone).

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 2 avril 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Seehof. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 3 mars 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser



Tavannes

Avis de construction

Requérant: M. Christophe Wölfli, Champs la Clary 6, 2710 Tavannes.

Projet: remplacement de l'installation de chauffage à mazout existante par une pompe à chaleur air-eau splittée du bâtiment Champs la Clary 6 sis sur la parcelle N° 1621 en zone H2.

Dimensions et genre de construction: selon plans et dossier déposés.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement, au secrétariat communal, où les oppositions et réserves de droit, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement et à la même adresse.

Tavannes, le 24 février 2021

Le chef des travaux publics

Nouveau bâtiment scolaire

Le projet de construction du nouveau bâtiment scolaire de Tavannes qui abritera l'école enfantine et l'école à journée continue est en bonne voie.

Après les travaux de démolition de l'ancien bâtiment l'automne dernier, les travaux de terrassement pourront commencer dès la semaine prochaine. On peut également parler de bonne nouvelle du côté géologique puisque les fondations telles que budgétisées sont adéquates. A relever encore qu'à ce stade des travaux, le calendrier prévu tout comme le budget sont respectés. La somme des montants déjà adjugés se monte à près de la moitié du budget total.

Tavannes, le 25 février 2021

Conseil municipal



Valbirse

Avis de construction

Requérante: La Cible SA, Rte Cantonale 11, 2733 Pontenet.

Auteur du projet: Kipfer Danael CAO, Grand-Rue 149, 2720 Tramelan.

Emplacement: parcelles N° 533 et 553, au lieux-dits: «Route Cantonale 11 et 13», Pontenet, commune de Valbirse.

Projet: pose d'une nouvelle enveloppe isolante, aménagement de quatre appartements dans l'ancienne maison, modification de l'aspect des façades (fenêtres et portes), aménagement de deux terrasses sur les toitures plates, construction d'un jardin d'hiver, construction d'un balcon avec pose d'un escalier extérieur sur la façade Est, aménagement d'une terrasse couverte, pose de Velux et création d'un nouveau canal de cheminée en Inox sur la toiture.

Modifications: installation d'un bassin de refroidissement et de réserve incendie sur le toit de l'usine, remplacement du système de chauffage par l'installation d'une nouvelle pompe à chaleur placée à l'extérieur et modification des ouvertures de l'annexe Est par des baies vitrées et portes-fenêtres coulissantes en lieu et place des fenêtres.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

Zones: HA2 et AI.

Dérogations: art. 48 LAE et 41c OEaux.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 26 mars 2021 inclusivement auprès de l'administration communale de Valbirse. Les oppositions ou

réserves de droit, uniquement contre les modifications, faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, Rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 24 février 2021.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Infos communales

Permanence aux guichets durant les vacances

Cette année, le bureau communal ne fermera pas totalement durant les vacances mais fonctionnera avec des horaires réduits. Ainsi, du 19 juillet au 6 août 2021 et du 24 décembre 2021 au 7 janvier 2022, les guichets resteront ouverts tous les matins de semaine, de 10h à 12h.

Dates de fermeture de la crèche

La Crèche Au P'tit Château sera fermée du 19 juillet au 6 août 2021 et du 24 décembre 2021 au 2 janvier 2022.

Le jardin de l'AGAVE cherche des bénévoles

Le printemps commence à pointer son nez... Les responsables du jardin potager pour les aînés de Valbirse recherchent des jardiniers motivés à cultiver un lopin de terre. Depuis l'année dernière, une grande surface, vis-à-vis du local des pompiers, et quelques outils sont mis à disposition.

Si vous êtes intéressés à partager des moments conviviaux et à faire pousser vos légumes et fleurs, prenez contact au 077 433 39 61 pour que l'on puisse vous attribuer des parcelles de jardin.

Une année de plus pour les flexicards

Il sera toujours possible d'acheter des cartes journalières CFF auprès de l'administration communale de Valbirse. Jugeant cette prestation utile aux usagers et pertinente pour encourager l'utilisation des transports publics, le Conseil communal a décidé de prolonger d'une année la vente des flexicards. Pour rappel, deux cartes sont disponibles pour chaque jour de l'année, au prix de CHF 49 l'unité. Les réservations se font via le site internet de la commune, par téléphone au 032 491 61 61 ou par email à batiments@valbirse.ch

Bévilard, le 23 février 2021

Commune mixte de Valbirse

Conseil général

Les élu(e)s au Conseil général sont convoqué(e)s le lundi 15 mars 2021, à 19h, à la Salle communale de Malleray

Ordre du jour

1. Appel
2. Adopter le procès-verbal du 25 janvier 2021
3. Déclaration de principe des groupes (art. 37)
4. Election de deux membres à la Commission Bien Vivre à Valbirse, soit
 - a) Un membre représentant le Conseil général
 - b) Un membre
5. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, le Plan d'aménagement local
6. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, le Règlement concernant le fonds de financement spécial relatif à l'entretien des places de détente
7. Règlement communal sur l'octroi des bourses d'apprentissage

- a) Abrogation du règlement, sous réserve du référendum facultatif
 - b) Attribution du solde du fonds au fonds de financement spécial relatif à l'entretien des places de détente
8. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, la modification du règlement de la Crèche Au P'tit Château
 9. Approuver, sous réserve du référendum facultatif, la mise à jour du règlement sur le fonds de financement spécial forestier
 10. Réponse à la motion 2020/02 «Garantir une offre de restauration à la piscine de l'Orval»
 11. Réponse à l'interpellation 2020/01 «Médicentre»
 12. Réponse à l'interpellation 2020/02 «Commission»
 13. Réponse à l'interpellation 2020/03 «Commerces»
 14. Réponse à l'interpellation 2020/04 «Chicane rte de Moron 26 – Moineaux 2»
 15. Réponse à la question écrite 2020/03 «Avenir des bâtiments scolaires – Lettre de KWSA»
 16. Réponse à la question écrite 2020/04 «Fermeture des structures d'accueil»
 17. Réponse à la question écrite 2020/05 «Système de facturation de la crèche Au P'tit Château»
 18. Rapport de la Commission de gestion et de surveillance
 19. Rapport de la Commission scolaire
 20. Informations du Conseil communal
 21. Informations du Président du Conseil général (art. 26, 28, 30, 32)
 22. Questions orales
- Bévilard, le 23 février 2021
Bureau du Conseil général

Guichets ouverts

Les guichets de l'administration communale (Rue Aimé Charpillot 2, à Bévilard) et du Service social (Grand-Rue 47, à Malleray) sont à nouveau accessibles au public. Les deux services ont rouvert selon leurs horaires habituels, qui peuvent être consultés sur le site internet www.valbirse.ch. Le port du masque et les règles de distanciation restent valables.

Le Conseil communal a pris cette décision suite à l'assouplissement des mesures communiqué mercredi dernier par le Conseil fédéral. Pour rappel, depuis le 18 janvier, les prestations aux guichets n'étaient possibles que sur rendez-vous.

Bévilard, le 26 février 2021

Conseil communal de Valbirse

Retrouvez la feuille officielle d'avis du district de Moutier en version électronique sur www.lasemaine.ch